

AUX EDITEURS.

Fonderie et Magasin

DE
CARACTERES DE CORTELYOU,

A NEW-YORK

(Etabli en 1823.)

No. 29 Rue Spruce.

Le soussigné sera heureux de fournir aux acheteurs de matériaux pour impression des caractères UNIS et OBNEES des VIGNETTES, ect., faits d'une combinaison de métaux dur si vantée par les fondeurs. Aussi des caractères Allemands, Grecs, Hébreux et un assortiment de caractères AGARHE pour la MUSIQUE, (la Revue Musicale et l'Ami sont imprimés avec cette espèce de caractères) : aussi des PRESSES et tout ce dont on a besoin pour imprimer au plus bas prix, argent comptant ou avec papier approuvé.

Les vieux caractères sont échangés pour les nouveaux à 10 cents par livres.

Presses de seconde main, matériel, et une fonderie complète pour stérotiper, avec deux machines à couper le papier, à vendre à bon marché.

Les éditeurs des journaux qui publieront cet avis (avec la note) 3 fois avant le 1er septembre 1859, et qui m'enverront un des numéros de leurs journaux, seront payés en caractères, s'ils achètent pour une somme trois fois plus grande que le montant de leur compte.

E. C. CORTELYOU.

35 mars 1859.

PHARMACIE DU DR. PICAULT

**42, RUE NOTRE-DAME, 42
MONTREAL.**

On trouve à cette Pharmacie toutes les Médicines les plus en renom pour la maladie des Chevaux et des Bêtes à Cornes.

— AUSSI —

Consultations et traitement de toutes les maladies par les Drs. Picault, Père et Fils. Médicaments de toute espèce. Remèdes à la Française, Etc.

Septembre 1857.

12



**Bureau des Terres de la
Couronne.**

Toronto, 21 janvier, 1859.

Le Commissaire des terres de la Couronne (avec la sanction du Gouverneur Général au Conseil) donne avis qu'aucune assignation par l'acheteur ou le locataire de la Couronne ou par aucune personne réclamant par lui, ne sera enregistrée ou reconnue dans aucun cas où l'argent d'achat dû à la Couronne, sera arriéré ou sera demeuré non payé, ou que les termes ou les conditions de paiement de la vente de location resterait non réglée, et qu'aucune licence d'occupation de sera donnée pour Terre si il y a faute de paiement à la Couronne ou en rapport avec aucune des conditions de vente.

P. M. VANKOUGHNET,
Commissaire.

Les journaux qui insèrent ordinairement les annonces de ce département donneront six insertions à celle-ci.

ROB ROY.

Cet Etalon importé de Clynesdale, saillira les Juments durant la saison à la

Ferme Logan,

Rob Roy va sur quatre ans; sa taille est de 16 mains de hauteur; il est puissamment bâti et son allure est excellente. Il a obtenu le premier prix à l'Exposition Provinciale d'Agriculture, en Septembre dernier, sur de plus vieux et pesants étalons de trait.

Conditions: Douze dollars par Jument payable sur le fait à

THOMAS IRVING.

Avril 1859.

N. B. Le Propriétaire ne se tiendra pas responsable d'aucun accident qui pourrait arriver aux Juments présentées au dit Cheval.

J. LEDUC,

ANCIEN AGENT DE L. RENAUD & FRERE,
MONTREAL,

MARCHAND A COMMISSION ET COURTIER,
CHICAGO, ILLS.

Bureau — No. 6, Rue Dearborn.

Mars 1858

12